



ADHESION OCCE 65

2026-2027

(Affiliation-Assurance-Abonnement)

Engagement du Mandataire

Nom	Prénom	N°Téléphone Mandataire

(2 mandataires possibles si plus de 3 classes / spécifique pour les regroupements RPI)

Information établissement:

Nom école	
RPI (liste déroulante)	
Préciser RPI	
N°Tél école	
Adresse postal complète	
Courriel	
Nom Directeur/trice	

Effectif des classes au 01/09/2026:

Nombre de classes:

Effectif coopérateurs enseignants

Effectif coopérateurs Personnels EN ou hors EN

Effectif Coopérateurs Elèves

Total coopérateurs adultes+ enfants

x 2,65€ =

Elèves + enseignants + personnel ATSEM, AVS ou autres (si non couverts par l'assurance de la Mairie ou Educ.Nat. pour les activités facultatives)

Pour mémoire --> aucun élève ne peut être exclu des activités facultatives de l'école.

Abonnement Compta Coop Web

L'utilisation du logiciel Compta Coop Web est obligatoire pour les coopératives OCCE du 65

Coût 6€/an

Assurance MAE/MAIF 2026-2027

Total coopérateurs adultes+ enfants x 0,26 € =

L'adhésion à l'OCCE 65 inclut obligatoirement l'assurance MAIF-MAE

Pour l'assurance des instruments de musique, prendre contact avec l'AD OCCE 65.

Valeur des biens de la coopérative (total inventaire biens coop) :

Contrat complémentaire MAIF/MAE (biens des coop > à 2000 €)

Si les biens propriétés (ou confiés) de la coopérative ont une valeur supérieure à 2 000€*

* factures obligatoires et cahier d'inventaire de la coopérative

Calcul: (Valeur déclarée - 2000€) * 0,688%

(..... - 2000€) * 0,688% = ...

Montant à reporter de l'assurance complémentaire pour les biens > à 2 000€:

Votre cotisation de 2,65€...?

- 1,41 € sont reversés à la fédération nationale pour les projets nationaux
- 1,24 € reviennent à l'association départementale des Hautes-Pyrénées pour une petite partie de son fonctionnement, les aides à la conduite des projets et l'achat des différents outils mis à disposition des établissements affiliés.

Reporter les montants des cases grisées dans le tableau ci-dessous:

	Tarifs	Total	Ventilation CCW
Affiliation OCCE 2026-2027	2,65€/coopérateurs		65860008
Assurance MAIF/MAE 2026-2027	0,26€/coopérateurs		61681008
Contrat complémentaire MAIF/MAE	(Valeur déclarée - 2000€) * 0,688%		
Compta Coop Web (CCW)	6€/an	6,00 €	61810008
TOTAL			

L'adhésion sera prélevée par l'OCCE 65 entre le 01/11/2026 et le 15/12/2026

J'ai pris connaissance du prélèvement:

J'assure avoir pris connaissance des différents documents joints

Je certifie que les informations données sont exactes (effectif, assurance...)

Nom et signature de la personne ayant complété le document :

Date:

Nom et Signature

J'envoie par courrier ou par mail à ad65@occe.coop ce fichier complété

POUR UNE LECTURE ATTENTIVE...

ENGAGEMENT DU MANDATAIRE

Nous engageons, conformément d'une part au B.O. n° 31 du 31 juillet 2008 et d'autre part aux statuts de l'association OCCE 65 et de la Fédération nationale OCCE :

A :

- garantir le plus possible une démarche coopérative,
- diffuser les informations envoyées par l'OCCE 65,
- tenir les registres obligatoires de la coopérative scolaire (cahier de comptabilité, registre d'inventaire,...),
- effectuer le règlement des cotisations comme prescrit,
- déclarer le même nombre d'adhérents que d'assurés,
- retourner le compte-rendu d'activité et financier de la coopérative comme prescrit,
- fournir le détail des subventions des collectivités locales reçues,
- être attentif à ne jamais mettre le compte de la coopérative à découvert.

A ne jamais :

- gérer le fonctionnement de classes non affiliées à l'OCCE 65 avec le compte de la coopérative,
- utiliser les fonds de la coopérative à des fins personnelles, directes ou indirectes,
- établir un bulletin de paye ou signer tout contrat pour le compte de la coopérative sans l'aval de l'association,
- gérer les dépenses de fonctionnement de l'école (à la charge de la commune) avec la coopérative scolaire,

Tout manquement à ces dispositions statutaires engagera la responsabilité pénale et civile du ou des mandataires de la coopérative scolaire qui perdra la couverture juridique de l'association départementale en cas de contestation mettant en cause la régularité de leur gestion (Article 1989 du Code Civil).

Ces responsabilités engagent toute l'équipe

Pour mémoire :

- Toute l'équipe d'enseignants est garante de la régularité des comptes et doit exercer notamment son rôle de contrôle avant la signature du Compte-Rendu Financier.
- Des comptes-rendus réguliers aux représentants des parents d'élèves (premiers financeurs de la coopérative) tout au long de l'année scolaire.
- La présentation des comptes en fin d'année scolaire pour contrôle et validation, sur pièces, sont obligatoires.

La coopérative scolaire OCCE

expliquée aux parents

Photo : © Robert Fouati pour l'OCCE
École publique Joséphine Baker dans l'Oise

À l'école, il existe une opportunité formidable pour enrichir le quotidien des élèves : la coopérative scolaire. Mais savez-vous comment elle fonctionne et à quoi elle sert ?

La coopérative scolaire affiliée à l'OCCE, c'est bien plus qu'une simple caisse pour financer des sorties ! Enseignantes, enseignants et élèves s'associent pour faire vivre la coopération à l'école !

Quelles sont les missions principales de la coopérative scolaire ?

La coopérative scolaire OCCE a de multiples missions :

- Elle participe à l'organisation de la vie de la classe et de l'école, tout en permettant la mise en place de projets pédagogiques. Ces projets offrent aux élèves des expériences coopératives enrichissantes, qui développent des compétences essentielles pour leur parcours scolaire et citoyen.
- La coopérative scolaire OCCE contribue également à améliorer le cadre de vie scolaire, en créant du lien entre l'école et les familles, notamment à travers des événements impliquant parents, enseignantes, enseignants et élèves.
- Enfin, les élèves sont assurés pour toutes les activités et déplacements organisés par la coopérative scolaire.

Comment la coopérative est-elle financée ?

Les ressources sont variées. Elles reposent sur la participation volontaire des familles, des subventions, des dons ainsi que le bénéfice généré par des actions collectives

Qui peut en bénéficier ?

Toutes les activités de la coopérative sont ouvertes à l'ensemble des élèves dans une démarche de solidarité.

Comment la coopérative scolaire fonctionne ?

Elle est gérée par les enseignantes et enseignants avec les élèves. Dans une démarche participative des élèves, on parle alors de conseil de coopérative. Cela permet de développer les valeurs coopératives et d'encourager l'autonomie et la responsabilité des élèves.

La coopérative scolaire pour une vie scolaire active !

L'OCCE en quelques chiffres

1928
création
de l'OCCE

1
fédération
nationale

102
associations
départementales

20
unions
régionales

5 MILLIONS
d'enfants et
d'adolescents

40 000
coopératives et
foyers scolaires



Avec ce QR code découvrez en 2 minutes
ce qu'est une coopérative scolaire OCCE



Pour plus d'informations sur les missions les actions de l'OCCE
rendez-vous sur le site : www.occe.coop, espace « Parents »

